

Comme convenu, le maire de Nice a expliqué, depuis le drive masques du Palais des Expositions, les modalités de distribution des masques à la population. Petit point sur la situation.

De quel type de masques s'agit-il ?

Ce ne seront pas les mêmes masques qu'utilisent tous les jours le secteur médical et les services municipaux en première ligne. La Ville de Nice a déjà distribué 193 000 masques chirurgicaux et 21 000 masques FFP2 à toute cette partie de la population et en a commandé en tout 3 millions et qui arriveront petit à petit dans les prochaines semaines. Les masques qui seront distribués seront en tissu et aux normes UNS1 et UNS2. *«Ce sont des masques barrières qui répondent aux préconisations de l'Agence Nationale de la Santé et du Médicament et bénéficient d'une norme AFNOR. L'ergonomie de ces masques a été étudiée pour être portée plusieurs heures avec le niveau de confort le plus élevé »* explique Christian Estrosi, *« Ces masques homologués sont des masques de protection, prévus pour être lavable 10 fois, et réutilisables. »*

Qui aura droit à ces masques ?

Normalement tous les Niçois...et tous les habitants de la Métropole. *« Ce sont 800 000 masques ont été commandés à 3 sociétés françaises : Lainière Santé, Valrupt et Résilience. Ils seront distribués aux communes qui en font la demande. La solidarité métropolitaine doit s'exercer »* précise le maire de Nice qui ajoute que les masques devront être portés à partir de l'âge de 3 ans.

Comment seront distribués les masques ?

Si la méthodologie doit encore être précisée, nous savons aujourd'hui que les masques seront distribués à partir du 17 avril et sur une durée de 2 semaines. Chaque foyer recevra une lettre qui lui indiquera comment s'inscrire sur une plateforme sécurisée sur internet (un numéro de téléphone sera disponible pour répondre à d'éventuelles questions). Les modalités de retrait du masque lui sera indiqué. Cinquante sites de distributions ont déjà été sélectionnés. Selon toute vraisemblance, chaque Niçois sera convoqué à une heure de rendez-vous à laquelle il devra apporter une pièce d'identité. Des livraisons à domiciles sont également prévues pour les personnes en situation de handicap, âgées, ou les personnes isolées.

Quand devons-nous porter ces masques ?

Une fois que l'Etat aura annoncé la date et les mesures du déconfinement, Christian Estrosi signera un arrêté municipal pour obligé les Niçois à porter ces masques. Toutefois, l' élu rappelle qu'ils ne dispensent pas de l'application des gestes barrières (distanciation sociale, lavage des mains...) et que le fait de porter un masque ne dispensent pas non plus du port

des attestations. *»Le confinement est une nécessité. La règle, c'est de rester chez soi. Le port du masque actuellement n'empêchera pas la verbalisation si les personnes sont en infraction avec les règles du confinement. Nous allons maintenir, et même renforcer si nécessaire nos mesures de restriction du confinement, pour que les gens se rencontrent encore moins« .*

La Municipalité va produire ses masques ?

C'est l'autre annonce de la journée. Pour ne plus être pris au dépourvu, la Ville de Nice va créer une plateforme de confection de masques barrières de type masque rectangulaire pour l'usage et la protection des citoyens. Il s'agira de masques homologués précise le maire. La confection sera réalisée à la Diacosmie de l'Opéra par 33 couturiers volontaires. La production démarrera demain. L'objectif est d'arriver à 10 000 pièces par semaine.

Andy Calascione

Partager :

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)

Prénom ou nom complet

Email

En continuant, vous acceptez la politique de confidentialité